



CTL 29 mars / 1er avril 2021

# CTL « de principe »

**La Direction refuse de répondre aux questions les plus importantes et les plus dérangeantes et les écarte sous le vocable de « questions de principe ». C'est bien cette réunion focalisée sur les modalités et l'intendance qui constitue un CTL « de principe » destiné à entériner des régressions nouvelles. En détail ci-dessous.**

Le sujet principal portait sur l'organisation de l'accueil de la « campagne « IR. Il engage de nombreux thèmes.

- Objectifs d'accueils affichés inchangés malgré des suppressions d'emplois massives et un contexte sanitaire très difficile.

Nous avons dénoncé la création d'une structure téléphonique nationale, déconnectée de la compétence géographique des SIP et qui ponctionnera à nouveau des emplois (600) sur les services. **Non au dépeçage des SIP ! Non à des structures déconnectées du terrain. Demain des centres délocalisés à l'étranger ?!**

Nous avons dénoncé la pratique des rappels porteuse de taux d'échecs très élevés, de pertes de temps et caractéristique des méthodes type Téléperformance. Décidément, on y vient.

L'assistance en ligne est introduite et réputée « très appréciée ». Par qui, nous n'en saurons rien. **L'agent des Finances transformé en opérateur de services téléphoniques** et informatiques. Un seul logiciel par SIP... Ca, la DRFiP ne le précisait pas.

- **Accueil de proximité dans les trésoreries** mis en avant alors que :

\* **REC et RAR ont été retirés** de toutes les trésoreries au 1<sup>er</sup> janvier et les **emplois correspondant au recouvrement également !**

\* Que ces trésoreries doivent toutes fermer dans un proche avenir.

Mais pourquoi faire reporter cette charge sur des structures qui ne servent à rien puisque la direction va les fermer et que les merveilleux espaces France services sont là ?!

FO a par ailleurs demandé à la direction de mettre la pression sur les fournisseurs de services. La **sécurité vigiles** est souvent défaillante : l'administration ne doit pas payer les services non-faits et doit rappeler constamment ces entreprises à leurs engagements.

**Sécurité sanitaire** : FO renouvelle sa revendication constante et nationale : re-internalisation de la fonction ménage, trop souvent mal réalisée.

Téléphones : 80 appareils attribués pour appels entrants et contre-appels. Priorité au télétravail. Une 2<sup>e</sup> série de téléphones non attribués nominativement. FO souligne l'enjeu d'hygiène sanitaire.

Tablettes et sorties dans les files d'attente : si les agents ne le font pas, qui va le faire ? Des vigiles ? A tous points de vue, cela n'est pas raisonnable.

**Vote contre unanime** des cinq organisations représentatives :

**FO-DGFiP et SFP : 3 votes chacun ;**

**CGT et CFDT + CFTC : 2 votes chacun.**

Autres points (non soumis au vote)

Budget de la DRFiP :

FO-DGFiP dénonce une fois encore la nature du document fourni. Comme tous les ans depuis plusieurs années, nous demandons des documents budgétaires nous permettant d'examiner toutes les lignes de dépenses. Pas seulement celles choisies par la direction...

Dans le détail, nous avons insisté sur les points liés à la sécurité évoqués plus haut : Vigiles et ménage. Au regard des montants atteints et des pourcentages d'augmentation d'une année sur l'autre la plus grande vigilance s'impose.

Respect de la « diversité » et égalité professionnelle à la DRFiP :

La DRFiP respecte les obligations qui sont les siennes (Taux de recrutement principalement) pour les situations de handicap, les Pacte, les apprentis, apprentissage et service civique.

**Questions diverses FO :**

Les objectifs en BDV: pour l'année 2021, les objectifs sont les mêmes que ceux fixés pour 2020, sans déclinaison entre les Brigades.

En 2020, 384 dossiers ont été réalisés contre 883 en 2019 .

FO a rappelé les difficultés des BDV de tenir les objectifs actuellement compte tenu des problématiques liées à la crise sanitaire, au manque de fiches qui contraint les vérificateurs à ne travailler que sur des fiches de la BCR (dont les sujets sont parfois

plus complexes liés au contexte frauduleux de ces dossiers), et au manque de dossiers plus ciblés (tels que examens de comptabilité ou remboursement de crédit de TVA...)... La Direction, dit être consciente de cette situation et du fait que les objectifs puissent ne pas être atteints cette année.

Par conséquent, elle travaille avec les PCE sur des listes de sociétés correspondant au « haut du panier fiscal » qui n'ont jamais fait l'objet d'une vérification mais qui auront de facto la caractéristique de disposer d'une comptabilité de qualité (on peut l'espérer) pour rédiger des fiches dites « ciblées ».

Point sur les ruptures conventionnelles : en 2020, la DRFIP du Rhône a conclu 3 ruptures conventionnelles, dont deux pour convenances personnelles et une pour reconversion professionnelle. Les agents concernés sont âgés de 32 à 58 ans.

Travaux du Centre de Contact : Le calendrier des travaux n'est pas défini à ce jour. Un projet « en co-construction flexible », avec discussion possible entre les agents et la direction sera proposé.

Fonds de solidarité et Recettes non fiscales : Nous avons dénoncé ici aussi les suppressions d'emplois alors qu'un **raz de marée de prises en charge d'indus FDS** déferle sur le service. Le seul étalement des 6500 derniers en date ne suffira pas car d'autres « vagues » ne manqueront pas d'arriver. En outre, éloigner la prise en charge de la date du fait générateur ne peut que compliquer le recouvrement. FO-DGFIP 69, ici comme dans les SIP, les trésoreries et ailleurs a rappelé sa revendication urgente : annulation des suppressions d'emplois 2021 à la DRFiP ! La seule proposition de la direction aura été temporaire, l'attribution de collègues EDR.

Par ailleurs, la direction a évoqué l'amélioration de la situation des SDIF. Réduction du stock d'e-contacts de 11700 à 6300 en trois mois et une perspective comparable pour le prochain trimestre. La DRFiP se félicite également de la situation dans les SPF.

A la BCR, la DR considère que les agents devraient être sur le terrain plutôt qu'en télétravail...

Sur les 39B stagiaires qui arrivent le 12/4, la DR cadre les relations entre CDS et stagiaires ainsi qu'entre tuteurs et stagiaires ainsi que les dates de congés. (14/05, 14/07 et 13/08)

Les élus FO-DGFIP 69 :

Hervé BOTTON (MRPIE), Elise DIENNET (PCE Villefranche), Jean-Luc PELLETIER (Trés. Métropole), Yves RAICHL (Direction), Sylvina RODRIGUES DE CASTRO (SIE Lyon-Berthelot), Audrey VANKEMMEL (2<sup>e</sup> BDV).